

Normes IWAY

En 2000, IKEA lance **le Code de Conduite IWAY**, « **Politique IKEA en matière d'achats de produits d'ameublement et d'aménagement de la maison** ». Il stipule les exigences fondamentales à respecter par les fournisseurs et les sous-traitants, en matière de conditions sociales, de travail et d'environnement. IWAY définit les exigences minimales de IKEA dans les 3 domaines suivants :

- l'Environnement naturel,
- les conditions sociales et de travail,
- les produits à base de bois.

Extrait du code de conduite « IWAY »	
Conditions sociales et de travail	<ul style="list-style-type: none">• Fournir un bulletin de salaire pour chaque employé, refus de recourir aux heures supplémentaires illégales, manipulation des produits chimiques avec protections appropriées, machines non dangereuses pour l'homme, exercices d'évacuation incendie, issues de secours,...
Environnement	<ul style="list-style-type: none">• stockage des produits dangereux, tri des déchets, ...
Gestion forestière	<ul style="list-style-type: none">• connaître la provenance du bois pour fabriquer les produits IKEA et le respect de la législation nationale dans le pays de fabrication au cours de la production,• imposer aux fournisseurs de vérifier qu'aucun bois utilisé dans le processus de fabrication ne provienne de forêts naturelles intactes, ...
Travail des enfants	<ul style="list-style-type: none">• mise en place de partenariats avec l'UNICEF pour contrôler qu'aucun enfant ne soit impliqué dans la fabrication d'un produit IKEA, ...

Ce code de conduite se fonde à la fois sur les **8 Conventions fondamentales définies dans la Déclaration de l'OIT** (Organisation Internationale du Travail) de juin 1998 relative aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail, et la Déclaration de Rio sur le Développement et l'Environnement de 1992, et sur les **normes établies par IKEA**. Ces exigences s'appliquent aux fournisseurs IKEA ainsi qu'aux bureaux d'achat IKEA.

REFERENCES INTERNATIONALES	
R1	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Nations Unies, 1948)
R2	Convention concernant la sécurité, la santé des travailleurs et le milieu de travail (Convention n° 155 de l'OIT) et Recommandation sur la sécurité et la santé des travailleurs (Recommandations de l'OIT n°164)
R3	Convention sur les Droits de l'enfant (Nations Unies 1989)
R4	Convention de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (n°138) et Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants (n°182)
R5	Convention de l'OIT (n°29) concernant le travail forcé et Convention de l'OIT (n°105) concernant l'abolition du travail forcé
R6	Convention de l'OIT concernant l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes (n°100) et Convention concernant la discrimination en matière de l'emploi et des professions (n°111)
R7	Convention de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (n°87) et Convention de l'OIT sur le droit d'organisation et de la négociation collective (n°98)
R8	Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (déclaration de l'OIT, juin 1998)
R9	La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable (Nations Unies, 1992)

REFERENCES IKEA	
R10	Politique IKEA en matière d'achat de produits pour l'aménagement de la maison
R11	IKEA Way en matière de prévention du travail des enfants
R12	IOS-MAT-0010 Composés et Substances chimiques
R13	Matrice IKEA sur les déchets dangereux
R14	Directives IOS-2064 sur les systèmes de traçabilité des forêts
R15	Procédure d'audit de <i>IKEA Trading</i>

En 2004, IKEA a rejoint le projet Global Compact des Nations Unies, qui vise au respect des Droits de l'Homme, à la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption dans le domaine économique. Ces principes sont intégrés dans la culture de IKEA et dans son activité au quotidien.

Plan d'action

« **Chez IKEA, nous chercherons toujours à minimiser les effets nocifs sur l'environnement, pouvant résulter de nos activités**», déclaration générale de politique environnementale, « The IKEA WAY on Environnement ».

Le Groupe IKEA a construit une politique globale de responsabilité sociale et environnementale, inscrite dans sa stratégie d'entreprise. Il s'est résolument engagé dans une dynamique de protection de l'environnement sur le long terme sur toutes ses unités, depuis 1991.

Avant que sa politique RSE devienne un axe stratégique de l'entreprise, le processus a été progressif :

Première étape	Seconde étape	Troisième étape
<ul style="list-style-type: none"> réalisation de diagnostics 	<ul style="list-style-type: none"> définition des orientations et fixation des objectifs d'amélioration en s'engageant dans des démarches volontaires collectives 	<ul style="list-style-type: none"> mise en œuvre de programmes d'action pour modifier ses pratiques et construction de <u>reporting</u> permettant d'en rendre compte en s'appuyant sur ses parties prenantes

En tant qu'entreprise, IKEA cherche sans cesse à s'améliorer et à se développer afin d'atteindre son **objectif final : être une entreprise citoyenne et performante.**

Pour atteindre cet objectif, IKEA a **mis en place une stratégie.** IKEA propose des **plans d'action sur le développement durable** dans toutes ses activités, en se fixant des **priorités.**

Le Groupe IKEA a publié son premier plan d'action environnemental en 1992. Au delà des objectifs chiffrés, les **grands axes de travail sont déterminés par un Business Plan** Europe écrit pour 5 ans. De cette vision découle les priorités France et les plans d'action attenants. Et pour tenir ses engagements, IKEA a défini un « plan de progrès » afin d'asseoir sa crédibilité et de permettre à ses groupes d'intérêt de suivre les réalisations d'une année sur l'autre.

Son travail sur les questions sociales et environnementales s'oriente dans 4 directions :

4 DIRECTIONS		
	Définition	Exemple
De meilleurs composants	<p>Garantir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que les matériaux et les substances entrant dans la chaîne de fabrication des produits IKEA (articles d'aménagement de la maison et produits alimentaires), ne sont pas nocifs pour la santé de l'Homme ou pour l'environnement (aucune substance interdite par la loi, ni substances interdites par IKEA dans ses produits) - qu'ils proviennent tous d'une source connue et traçable, parfaitement acceptable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis les années 70, utilisation de produits en bois massif, multiplis, plaqué, et contreplaqué uniquement de source connue (interdiction d'utiliser le bois provenant de <u>forêts naturelles vierges</u>). • Mise en place d'un système de contrôle et de test au cours duquel tous les matériaux composant le produit et le produit fini, sont analysés et testés selon des normes et des méthodes établies.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">L'efficacité des ressources</p>	<p>Economiser les ressources, en d'autres termes, consommer un minimum de matériaux et d'énergie, et utiliser des matériaux recyclés dès que possible, pour tous les produits IKEA et tout ce qui est consommé pour les activités IKEA et celles des fournisseurs IKEA et leurs sous-traitants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation de la consommation d'énergie dans les unités IKEA • Optimisation des taux de remplissage (La lampe MYLONIT en est un exemple parlant. En les rangeant tour à tour dans une boîte à œufs sur la palette, au lieu de les emballer séparément dans un carton, IKEA a pu en mettre deux fois plus). • Fabrication de nouveaux produits à partir de matières recyclées • Développement de produits en panneaux alvéolaires.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Moins de déchets et d'émissions</p>	<p>Travail pour réduire la quantité de déchets et d'émissions générés par les activités de IKEA. En triant tous ses <u>déchets</u>, réduire la quantité des déchets déposés dans les <u>décharges</u> et augmenter ainsi la <u>réutilisation</u> et le <u>recyclage</u>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tri sélectif des déchets afin de réduire au minimum les déchets devant être acheminés aux sites d'enfouissement. • Mise en place de stations d'épuration des eaux chez ses fournisseurs textiles • Traitement adéquat des déchets dangereux chez ses fournisseurs comme sur ses propres sites. • Développement du ferroutage pour le transport de ses marchandises • <u>Recyclage</u> de divers matériaux (métal, verre, carton, ...) dans ses magasins.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">De meilleures conditions de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre tout en œuvre pour garantir des conditions de travail acceptables et des conditions sociales de base pour tous ceux qui travaillent pour IKEA, les fournisseurs IKEA et leurs sous-traitants. - Créer un meilleur environnement de travail. - Interdire le travail des enfants ne suffit pas pour faire disparaître ce fléau. Le travail des enfants est un fait inacceptable de la réalité actuelle. Il existe dans des pays où IKEA fait ses achats. C'est un problème complexe, qui ne peut être résolu qu'en s'attaquant aux racines du problème. C'est pourquoi, IKEA doit donner aux enfants la possibilité d'aller à l'école. Son ambition est de garantir qu'aucun enfant ne soit impliqué dans la fabrication de produits IKEA. A cet effet, il met en place divers projets sociaux pour atteindre son objectif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation par exemple des protections sur les machines dangereuses dans les usines et en introduisant les éléments nécessaires à la protection des employés, tels que des protège-tympan et des chaussures de sécurité. • Amélioration de l'éclairage des locaux et mise en place régulière d'exercices d'évacuation. • Interdiction du travail forcé ou de l'esclavage.
---	--	---

A et dans son activité au quotidien.

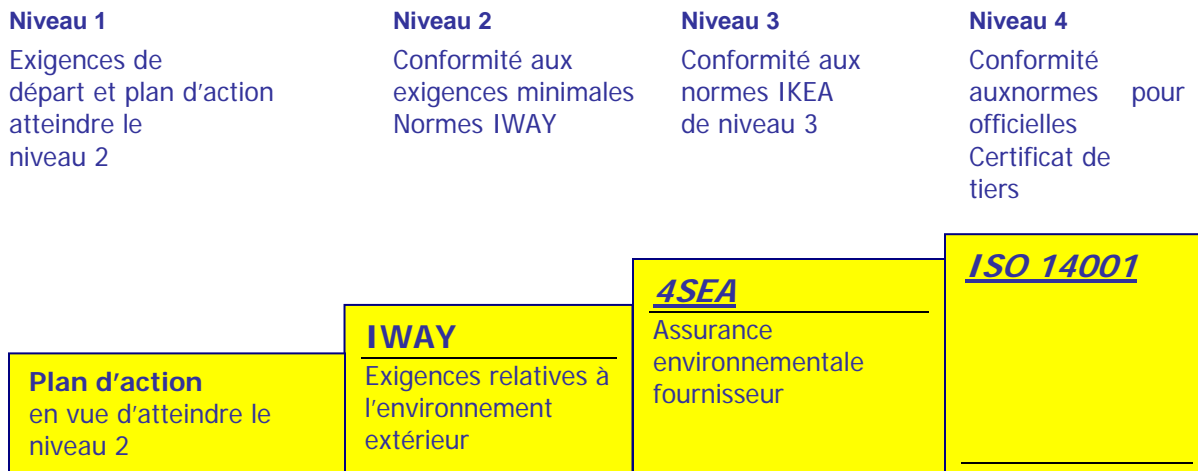
Modèle en escalier

Afin de travailler de manière structurée, IKEA a développé un « **modèle en escalier** », **outil d'amélioration progressive en matière environnementale et sociale**.

Ce modèle est à la fois un moyen pédagogique et efficace d'améliorer la performance générale dans les domaines suivants :

- les conditions de travail et sociales chez les fournisseurs,
- la gestion forestière,
- le transport,
- le travail environnemental et social en magasin (modèle développé uniquement dans les magasins IKEA France).

Il se compose de 4 marches différentes. IKEA mesure les progressions à chaque niveau de l'escalier. En atteignant la 4^{ème} marche, toute unité IKEA est capable de structurer et d'organiser son travail environnemental et social d'une manière systématique.



Exemple : modèle en escalier Environnement naturel

Rapport annuel

Au titre de la RSE, le Groupe IKEA s'est lancé dans l'exercice dit de reporting et publie depuis 2003 un rapport annuel public sur le développement durable « **The IKEA WAY – social & environmental responsibility** ».

IKEA y mesure ses performances sur un certain nombre d'indicateurs. Ils sont le reflet de sa politique RSE (inventaire des actions menées) et rendent compte de l'évolution de sa démarche.

La pratique de ce nouveau rapport est à la fois un **outil d'information et de communication**. Il permet notamment à l'entreprise de :

- communiquer ses engagements-actions environnementaux et sociaux, par souci de transparence et d'ouverture,
- renseigner ses groupes d'intérêt sur ses critères sociaux et environnementaux, en rendant compte des différents impacts de ses activités,
- améliorer sa réputation et sa crédibilité.

La communication environnementale et sociale participe à la valorisation de sa stratégie et de ses éléments de différenciation.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ❖ Fiche RSE N°5 « **Business Plan IKEA (10 jobs in 10 years)** »
- ❖ Fiche RSE N°6 « **Stratégie IKEA FY 02-05 – Gestion des ressources** »
- ❖ Fiche RSE N°7 « **Stratégie IKEA FY 02-05 –Travail environnemental dans les magasins** »
- ❖ Zoom RSE N°6 « **Dates clés sur quelques avancées sur les produits et matériaux IKEA** »
- ❖ Zoom RSE N°7 « **Dates clés sur les avancées IKEA en matière de gestion forestière** »
- ❖ Zoom RSE N°8 « **Dates clés Fournisseurs IKEA** »
- ❖ Zoom RSE N°9 « **Dates clés sur les transports et le stockage IKEA** »
- ❖ Zoom RSE N°10 « **Dates clés sur le travail environnemental en magasin IKEA** »
- ❖ Zoom RSE N°11 « **Exemples d’adaptation environnementale des produits et matériaux IKEA** »
- ❖ Lien site ikea.fr « **tout sur IKEA – RSE- lisez notre brochure et notre rapport- Rapport IKEA – responsabilité sociale et environnementale 2003 en français** »
- ❖ Lien site ikea.fr « **tout sur IKEA – RSE- lisez notre brochure et notre rapport- Rapport IKEA – responsabilité sociale et environnementale 2004 en français** »

IKEA®



IKEA en partenariat avec le Cerpet 9/9